

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION PARAPENTE

VICHY le Vendredi 7 Février à 14h00

1997

Présents

- Michel SARTHE
- Jean GARCIN
- Philippe MAZEAU
- Jean Claude FRANCOIS
- Jean Claude MESSMER

Présents pendant 1h00

- André LEFAOU
- Michel TOURNIER

Absent excusé

- Christian SIMON

AVANT le	le	réponse
Com Parapente		
Com Fédéral		
Com Parapente		
FB		
Evelyne		
M. Tournier		

Dossier suivi par :

Introduction

Jean Claude FRANCOIS nous fait part de ses difficultés actuelles avec la DTN et nous informe que M. RAMY ne souhaitait pas sa présence et sa participation au CTN !

Il nous précise également qu'il a été évincé de la formation de cadres à la fédération et on lui a reproché ses frais de déplacement jugés excessifs, alors que dans plusieurs circonstances il a avancé les frais de certains membres du jury.

Divers

Une fois de plus, il est question de faire éditer un manuel de formation, qui a été réalisé par notre ami Daniel Wolff, depuis plusieurs mois.

Pour faire avancer les choses, nous avons décidé de prendre l'affaire en main et c'est Jean GARCIN qui va mettre à disposition gracieusement son matériel pour éditer ce manuel sous forme de photocopies. (le papier et l'encre reste à notre charge)

Il est également chargé de prendre contact avec Daniel WOLFF pour le remercier pour son travail.

Un comité de lecture pour les corrections a été créé et il est composé de: Mrs SARTHE; FRANCOIS, TOURNIER, BERTRAND, PERRET, MESSMER.

Michel SARTHE propose de faire parvenir le QCM qu'il utilise dans son école à Jean Claude FRANCOIS, pour permettre la mise à jour du QCM de la Fédération.

JC FRANCOIS nous informe qu'il n'a aucune nouvelle à ce jour du projet élaboré avec l'armée concernant la formation de moniteur fédéral de parapente.

Les membres de la commission regrettent une fois de plus que les moniteurs de parapente ne figurent pas dans l'annuaire 1997 des cadres techniques de la FFP.

Le nouveau Président devra une fois pour toute expliquer aux cadres de la Direction Technique Nationale de la FFP que le Parapente est une des activités du parachutisme moderne.

Plus personne ne demandant la parole, la réunion est close à 18h45



8 av 9
- FERMISE

CONVENTION VICHY 1997

Compte rendu de l'atelier parapente

Liste de présence

BOUVIER GAZON Pierre
GARCIN Jean
LAFAY Jean Claude
SPIES Jean Pierre
JOURDAIN Johnny
GRIESSEMANN Jean Marc
DUCRET Jean Pierre
COULON Bruno
PERRET Georges
PERRET Gérard
MAZEAU Philippe
ARAGON Romain
SARTHE Michel
FRANCOIS Jean Claude

CFP Merib'Ailes
Annecy Vol de Pente
C.S.L.G.F Bonneville
Torpes
CP Réunion
Air Aile Strasbourg
Virage Annecy
Virage Annecy
Virage Annecy
Virage Annecy
Chamonix
Grand Vol Breitenbach
CERPP Pyrénées
CTN Parapente

MESSMER Jean Claude

Président de la Commission Parapente
Rédacteur du présent compte rendu

Remarque

Les cadres du parapente présents à VICHY déplorent une fois de plus qu'ils ne figurent pas dans l'ANNUAIRE DES CADRES TECHNIQUES DE LA FFP.

NOTE PERSONNELLE

Je tiens à remercier toutes les personnes qui durant ce mandat ont permis au Parapente FFP de continuer à exister au sein de notre Fédération et qui m'ont aidé à défendre les intérêts de nos pratiquants.

Les membres de la commission Parapente,
Jean Claude FRANCOIS, André LEFAOU, Michel TOURNIER, Michel SARTHE,
Marcel BERTRAND, Pierre MAZEAUD, Joel YOUT et tous les autres.

Jean Claude Messmer

Introduction

JC François nous relate les dernières péripéties concernant les conséquences d'un texte voté par le comité de direction, qui fait obligation aux écoles Ascensionnel utilisant des voiles de parapente d'intégrer la commission parapente.

Il nous informe que la commission Ascensionnel a déposé une motion pour le prochain comité de direction demandant le retour à la situation antérieure.

Les Écoles d'Ascensionnels continuent à utiliser les voiles de leur choix pour la pratique de leur activité. (voiles rondes ou parapente)

Si une école d'Ascensionnel souhaite faire de l'activité Parapente, les moniteurs devront être titulaires du monitorat fédéral de parapente et l'école devra avoir l'agrément école de parapente délivré par la Fédération.

Il est proposé de mettre en place un stage spécifique avec des allègements de formation pour les moniteurs d'Ascensionnel qui souhaiteront faire le monitorat fédéral de parapente.

Il est également proposé par les techniciens, la possibilité de créer une formation commune pour les moniteurs d'ascensionnel et de parapente .
Cette proposition est adoptée à l'unanimité

Il est souhaité qu'un groupe de travail composé par des membres des deux commissions se réunissent dans les prochaines semaines pour réfléchir et faire des propositions quant à l'évolution de nos activités.

- Formation commune
- Création d'une commission unique?
- Équivalences
- Etc...

Propositions

Un moniteur Ascensionnel pourra assurer l'atterrissage lors d'une séance de vols d'une école de parapente sous la responsabilité du directeur technique d'une école de parapente.

Voté à l'unanimité.

Les techniciens présent se prononcent également à l'unanimité contre une visite médicale obligatoire pour la pratique du bi place et des vols de découverte

Rappel du CTN

Pour être validées toutes les qualifications fédérales doivent être renouvelées annuellement par un Directeur Technique d'une école agréée.

Rapprochement avec la commission Ascensionnel

Pendant les travaux JC Messmer propose aux techniciens de l'atelier parapente d'aller voir le Président de la commission Ascensionnel pour lui proposer un débat en commun et de prévoir une date pour une réunion de travail en commun.

Le Président de la commission Ascensionnel donne une fin de non recevoir à la proposition de JC Messmer qui fait ensuite la déclaration suivante.

Le Président de la Commission Ascensionnel ne souhaite pas que les deux commissions se rapprochent et craint que même la création d'un groupe de travail ne soit pas une bonne chose !

Carte de compétiteur

JC FRANCOIS va prendre contact avec la FFVL pour mettre en place une demande type pour l'obtention de cette carte qui sera envoyée directement à la FFVL sans transiter par un club FFVL.

Challenge FFP

Cette compétition se déroulera sur différents sites autour de VICHY, du Mardi 19 Août au Vendredi 23 août prochain.(4 jours)

- Vendredi soir remise des prix du challenge OPEN

- Samedi soir remise des prix FFP avec les parachutistes à VICHY

C'est l'école AIR LIBRE qui assurera l'organisation et la logistique de cette compétition.

Les DT présents s'engagent à envoyer des participants pour cette compétition.

Le budget prévisionnel du challenge sera établi par JC Messmer.

Agrément de nouvelles écoles

JC FRANCOIS informe les techniciens que la FFP n'est pas contre le principe d'agréer de nouvelles écoles mais sous réserve qu'il ne soit pas effectué de racolage!

Il rappelle également que le protocole d'accord FFP/FFVL signé par le président de l'époque Bernard COLAS, est toujours en vigueur.

Sites

JC Messmer rappelle que les panneaux de sites sont disponibles sur simple demande à la commission.

Ily a lieu également de sensibiliser les Ligues et Comités Départementaux afin qu'ils participent financièrement à l'entretien des sites de vols.

En effet, nos sites sont nos avions et sans sites aucune activité n'est possible !

Réalisation d'un support pédagogique

Le travail effectué par notre ami Daniel WOLFF est à nouveau d'actualité et un comité de lecture a été mis en place pour permettre à ce document de pouvoir enfin voir le jour !

C'est Jean GARCIN qui est chargé de centraliser les remarques et de faire la synthèse avant la diffusion aux écoles.

Assurances

M. CASTANY assureur de la FFP est venu participer à nos travaux.

De nombreuses questions lui ont été posées, auxquelles il a répondu très clairement. La fédération souscrit avec l'assureur un contrat d'assurance global et c'est elle qui à l'intérieur de ce contrat fixe le montant des primes pour chaque activité.

Il précise cependant que le montant des primes d'assurance pour les deux fédérations FFP et FFVL doivent être comparables puisqu'il assure les deux fédérations !

Les techniciens souhaitent que la commission parapente soit présente lors des discussions qui fixent le montant et la répartition des primes, car le risque assurance doit être mieux adapté aux besoins réels du terrain.

M. CASTANY reconnaît que le risque parapente s'améliore progressivement mais refuse de prendre en compte le fait que l'accidentologie à la FFP est bien moindre que dans les autres fédérations.

Il considère que nous faisons la même activité sportive et de ce fait il n'envisage pas de dissocier le risque en prenant en compte cet élément.

Pour la pratique du biplace les D.T souhaitent également pouvoir disposer d'une assurance annuelle, beaucoup plus facile à gérer.

Une réflexion de fond devra être engagée dans ce domaine, entre la commission parapente et la commission assurance de la fédération, pour définir avec précision les besoins et la tarification. (définition de la notion d'élève, stages, etc...)

Les techniciens proposent que soit appliqué le tarif élève tant que le pratiquant n'est pas en possession de son brevet de pilote.

Nouveau B.E Parapente

JC FRANCOIS nous présente le texte du nouveau B.E ainsi que les allègements de formation applicables pour nos licenciés et il nous informe que compte tenu du désengagement financier du Ministère Jeunesse et Sports, le texte risque de changer à nouveau, dans les mois à venir.

Aménagement du cursus de formation pour les M.F de parapente

Pour répondre à la demande, les techniciens souhaitent faire évoluer le cursus de formation du monitorat fédéral pour y intégrer le plus tôt possible l'enseignement et la pratique du bi-place parapente.

La mise en formation sera effectuée sous l'entière responsabilité d'un conseiller pédagogique désigné par le CTN. et après avoir satisfait à un stage pratique organisé par la FFP

Cette proposition est approuvée à l'unanimité par les techniciens présents et JC FRANCOIS est chargé de faire une proposition en ce sens pour le prochain Comité de Direction

Répartition du FNDS 1996

Le montant de la subvention s'élève à **69 493,10 Francs** et il est décidé de faire la répartition suivante

- 1/3 pour chaque école en activité
- 1/3 pour le nombre de licences délivrées à l'année
- 1/3 pour les brevets A1 et A2 (uniquement si n° de licence indiqué)

Calendrier de formation 1997

Stage National au monitorat fédéral

- 29 Juin au 13 Juillet (stage intégral d'une durée de 15 jours bloqués)
- 3 au 10 Août (moitié du stage pratique pour ceux qui ne peuvent se libérer)

Matériel pour le stage national

- Parapente de niveau performance
- Une radio , un alti vario, un casque

Préformation et examen final

- ALSACE le 26 et 27 avril 1997
- ALPES les 17, 18, 19 mai 1997

Divers

- Michel SARTHE nous informe qu'il a dû intervenir en plénière pour que le parapente ne soit pas oublié dans la rédaction de la charte concernant les travailleurs indépendants
- Un plan comptable est également à l'étude et la FFP va l'imposer à toutes les associations dont le C.A est supérieur à 1,5 MF.
- Il sera bientôt possible à la FFP d'agréer une structure commerciale pour la pratique des activités parachutistes.
- Les techniciens rappellent que le choix d'utiliser une coque de protection dorsale dans les écoles reste du ressort du directeur technique.
- Les techniciens souhaiteraient également que soient prises en compte toutes les licences (découvertes et bi-places) pour le calcul du nombre total de licences de l'année.

Publicité et information

La nouvelle commission devra désigner un correspondant pour FFP INFO et demander à figurer dans les pages fédérales des revues spécialisées.

Vol Libre Magazine, Parapente Mag, Parapente Mensuel.